

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 30 juin 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 24 juin 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

### *Membres présents :*

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Christophe AVENA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur José ALMEIDA	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Marien LOVICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Laurence FAVIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Céline TONOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Géraldine CHEDOZ suppléante de M. Jean-Claude GIRARD	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULLIER
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Monsieur Patrick AUDARD	

### *Membres absents :*

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Kildine BATAILLE	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAUPUIS	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Céline RENAUD
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Océane CHARRET-GODARD

---

**OBJET : CULTURE ET SPORTS**

**Piscine du Carrousel – Contrat de délégation de service public – Révision et création de tarifs.**

Le Conseil métropolitain a, par délibération du 20 décembre 2018, approuvé le choix de l'Union nationale des Centres sportifs de Plein (UCPA) comme délégataire de service public pour l'exploitation de la piscine métropolitaine du Carrousel.

Conformément à l'article 42 de la convention de délégation de service public, conclue le 2 janvier 2019, avec la société dédiée LS Carrousel 21, filiale de l'UCPA, les tarifs de cet établissement peuvent être révisés, au 1er septembre de chaque année, selon une formule contractuelle.

Cette dernière consiste à appliquer aux tarifs existants un coefficient multiplicateur, calculé selon une indexation sur divers paramètres tels que le coût des salaires, du chauffage, de l'eau, de l'électricité et de frais divers liés à l'équipement.

Cette démarche de révision tarifaire n'a pas été sollicitée par le délégataire, depuis l'ouverture au public de l'établissement, le 14 septembre 2019.

Ainsi, en accord avec l'exploitant, il est proposé, à compter du 1er septembre 2021, d'adopter les tarifs révisés, joints en annexe, avec pour objectif de conserver une large accessibilité à cet établissement aquatique et à la pratique sportive ainsi que de compléter l'offre initiale de services avec la création de nouveaux services.

Cette création d'une nouvelle offre de services répond d'une part, à l'objectif d'enrichissement et d'attractivité du service au profit des usagers et d'autre part, au souhait de pérenniser les tarifs de lancement promotionnel (abonnements annuels) proposés, en vertu de l'article 20 de la convention précitée, à la demande de Dijon métropole, par le délégataire dès l'ouverture de l'équipement.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'adopter** les tarifs applicables à compter du 1er septembre 2021 tels que présentés en annexe de la présente délibération;
- **d'approuver** la création de nouvelles prestations à compter du 1er septembre 2021 telles que présentées annexe de la présente délibération.

SCRUTIN      POUR : 79                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 9 PROCURATION(S)